

COMPTE RENDU DE CAPD DU 13/12/16

Représentants des personnels : SNUipp-FSU (4), SE-UNSA (2), SGEN-CFDT (1)

Administration : M. Bourel (Dasen), M. Haydont (Dasen adjoint), IEN (7), Mme Etienne (SG), Mme Cantiani (pôle 1^{er} degré), Mme Maréchal (gestion), Mme Bedon (gestion).

Lecture des déclarations préalables : SE, SNUipp

Le SNUipp-FSU fait part de ses inquiétudes dans sa déclaration sur les enseignants engagés dans l'action de fin des APC. Il relève des pressions exercées par les IEN sur ces collègues, des remontées de contrôles effectués par les CPC et certains directeurs. Cela nuit à la relation de confiance entre l'administration et ses personnels. Il rappelle que le Ministère enjoint les recteurs à ne pas appliquer de sanction financière.

M. le Directeur académique estime que le terme de « pression psychologique » est excessif. Selon lui, aucune pression n'est exercée sur les enseignants. Il applique les textes en vigueur sur les obligations de service, mais reconnaît que des discussions ont lieu au ministère et qualifie la consigne du SNUipp-FSU de « lutte sociale (qui) relève d'un autre échelon (que l'échelon académique). »

Projet d'avancement

Instituteurs : il en reste 19 en activité. Un collègue promu du 10^e au 11^e échelon.

De l'échelon 04 au 05 : 3 au grand choix.

De l'échelon 05 au 06 : 26 promus au GC.

Echelon 06 au 07 : 27 promus au GC

42 promus au choix

Echelon 07 au 08 : 23 au GC

50 au choix

Echelon 08 au 09 : 40 au GC

55 au choix

Echelon 09 au 10 : 28 au GC

52 au choix

Echelon 10 au 11 : 34 au GC

10 au choix

Il reste 5,15 décimales restantes qui sont attribuées au passage à l'échelon 11 pour 5 collègues sur proposition du SNUipp.

Modifications des règles du mouvement :

- Saisie des vœux : en école primaire, faire deux vœux, un sur adjoint maternelle et un sur adjoint élémentaire

- Demande de priorité au titre du handicap : la lettre détaillée est retirée, les pièces seront remises sous pli confidentiel et transmises au médecin de prévention
- Un poste supplémentaire pour les TRS sera présenté au moment de leur mouvement dans chaque circonscription

Questions diverses

- Nouvelle évaluation des enseignants : le Dasen adjoint attend une circulaire du MEN pour sa mise en œuvre, et s'appliquera dès que possible.
- LSUN : le SNUipp-FSU demande, suite aux nombreux « bugs » du logiciel, que l'administration fasse preuve d'une certaine souplesse dans l'application LSU par les enseignants. Il rappelle que le ministère, par un courrier du 13 octobre, ne le rend obligatoire qu'en fin de cycle, c'est-à-dire, en ce qui nous concerne, en fin de CE2.

L'administration répond que la décision d'appliquer le LSU comme seul livret, dès cette année, et pour tous les enseignants est académique. Les difficultés liées à l'impression sont résolues. Les enseignants ne doivent pas multiplier les livrets et s'en tenir au LSU. Le LSU est clair pour les parents. Il s'agit de changer de philosophie, de ne plus prendre en compte l'évaluation des apprentissages, mais l'évaluation *pour* l'apprentissage. Il s'agit de prendre en compte les réussites des élèves.

Le SNUipp-FSU adhère à cette philosophie, mais il se questionne. Le LSU valide les domaines « atteints » ou « dépassés ». Les différentes compétences travaillées apparaissent dans le livret, mais ne sont pas évaluées. Dès lors, peut-on dire que ce document est plus clair pour les parents ? Les enseignants, soucieux de présenter aux parents la réalité du parcours scolaire de leur enfant, ne vont-ils pas produire deux documents, un pour se conformer aux exigences de l'institution, l'autre pour être plus lisible aux yeux des parents et des collègues ?

- Demande de mise en place d'un comité de suivi des tâches effectuées par les directeurs
- Demande que l'administration fournisse aux représentants la liste des enseignants non inspectés depuis plus de quatre ans